

L'EPDA du Glandier est un **Etablissement Public Départemental Autonome** depuis le 1er janvier 2005 dont le personnel relève de la Fonction Publique Hospitalière.

Le Foyer de Vie et le Foyer d'Hébergement sont placés sous la compétence du Conseil Départemental.

Suivant les services, l'établissement accueille des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle associée ou non à des troubles moteurs, sensoriels et/ou psychiques

L'EPDA du Glandier est composé de plusieurs services répartis sur 3 communes :

■ **Vigeois** : Maison d'Accueil Spécialisé (31 places) et Foyer d'accueil spécialisé (42 places)

■ **Lubersac** : **Foyer de vie (15 places), Foyer d'Hébergement (32 places, dont 12 en appartements externalisés)** services techniques, Service d'Aide par le Travail (43 places) , Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (66 places), cuisine centrale, siège social : services administratifs, GCSMS Ô'Vézère (service mandataire, pool de remplacement...)

■ **Pompadour** : Foyer de vie (38 places) plus 1 place pour un résident en cours d'orientation. (EVAMUT)



★ Le Foyer d'hébergement et le Foyer de Vie se situent à Lubersac, une petite commune rurale, entre Uzerche (14 km) et Arnac-Pompadour (6 km) et à une cinquantaine de kilomètres des villes de Tulle, Brive et Limoges, (au carrefour de Brive-La-Gaillarde, Tulle et Limoges sortie n°45 de l'autoroute A20 en direction de Limoges).

Pour en savoir davantage sur les différents services et les modalités d'admission, veuillez vous adresser à :

EPDA du Glandier

8, avenue du Château (Siège Social)

19210 LUBERSAC

☎ 05.55.73.81.00

☎ 05.55.73.67.07

✉ epda@epdaduglandier.fr



SITE DE LUBERSAC

Foyer de Vie

Foyer d'Hébergement



2 Impasse de Bagatelle

19210 LUBERSAC

☎ 05.64.31.20.80

☎ 05.55.73.67.07

✉ epda@epdaduglandier.fr

Foyer d'hébergement

■ Pour qui ?

Accueil de 32 travailleurs de l'ESAT afin de leur proposer un accompagnement sur le plan social, médico-éducatif.

■ Pourquoi ?

Offrir une permanence d'accueil en dehors de leur temps de travail. Apporter un accompagnement individuel et collectif dans le but du maintien d'acquis, de la progression vers une plus grande autonomie et une inclusion sociale.

■ Comment ?

⇒ **20 studios sur la structure collective (pièce à vivre, kitchenette, salle de bain individuelle).**

- ◆ Accompagnement de proximité contenant et sécurisant.
- ◆ Apprentissage des règles de la vie en collectivité.

Un accueil quotidien après le travail est organisé afin de favoriser les échanges.



Espace détente



Studio résident



Aménagement studio

⇒ **Appartements situés à proximité** permettent une étape entre la collectivité et un accompagnement plus distancé.

⇒ Appartements externalisés distancés

Accompagnement permettant à la personne accueillie d'évoluer au plus près d'un cadre de vie ordinaire dans une dynamique d'autonomisation et d'intégration à la vie sociale.

⇒ **Un appartement à proximité** de mise en situation et d'évaluation.

Fonctionnement / Organisation :

- Ouvert 365 jours par an, 24h/24

- **Uniquement de l'accueil permanent**

- **Notification d'orientation FH ou FV** de la MDPH indispensable pour déposer une demande de candidature.

- **Une structure pour 2 services**

- **Deux équipes pluridisciplinaires composées de divers professionnels** (cadre socio-éducatif, éducateurs, maîtresse de maison, assistantes sociales, infirmier, veilleurs, psychologue, psychiatre)

- **Les résidents disposent en commun d'une :**

- Salle à manger
- Salle d'activité et d'une cuisine
- Infirmierie



Activité petite cuisine



Espace informatique



Espace restauration



Foyer de vie

■ Pour qui ?

Accueil de 15 adultes en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement socio-éducatif quotidien.

■ Pourquoi ?

⇒ Maintenir et développer **le lien social et la citoyenneté**.

⇒ **Valoriser leurs rôles sociaux**.

■ Comment ?

⇒ Mise en avant des

potentialités avec des journées structurées, quotidien animé par les rythmes et besoins de chacun, activités multiples, **accompagnements individualisés**.

⇒ Acteurs de leur lieu de vie en développant **l'autonomie sociale** et en favorisant l'expression : groupe de parole, participation au fonctionnement et l'organisation du lieu de vie collectif.

⇒ **Accompagner aux changements et à l'évolution liés à l'avancée en âge** : accompagnement singulier aux soins, visibilité et transparence entre le corps soignant et les personnes accueillies.



Espace détente



Chambre résident



Espace SDB